

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

26 MAI 2020

Le vingt-six mai deux mil vingt le Conseil municipal de SYLVAINS-LES-MOULINS, légalement convoqué le 19 mai 2020, s'est réuni à huis clos, à la salle des fêtes de Sylvains-les-Moulins.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs ALBERICI Stéphanie, ALLEAUME Sylvain, BACCARO Philippe, BACHELET Pierre, BONNARD-MOTYL Anne-Marie, COCAGNE Sandrine, DERYCKE Jean-Claude, DURAND Brigitte, GRET Pascal, GUICHEUX Marie-Claude, LAROCHE Laurence, NEVEU Thibault, QUEVERDO Damien, REBER Lydie, REYNAUD Marie-Reine, SAMPERS Valérie, SIMON Érik, VANDEWALLE Christophe.

Madame COMELLAS Adèle, absente excusée, a donné pouvoir à Monsieur ALLEAUME Sylvain.

## **ORDRE DU JOUR :**

- Installation du Conseil municipal
- Election du Maire
- Délibération fixant le nombre des Maires Adjoints
- Election des Maires Adjoints
- Délégations du Maire aux Maires adjoints
- Election des délégués du :
  - SIEGE
  - SEPASE
  - SICRI
- Questions diverses

Madame la Maire sortante informe les élus qu'aux termes du décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 la liste élue lors du scrutin du 15 mars 2020 a pris ses fonctions le 18 mai 2020.

## **INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame la Maire sortante procède à l'installation du Conseil Municipal, elle procède à l'appel des Conseillers municipaux.

### **ÉLECTION DU MAIRE**

Monsieur Jean-Claude DERYCKE, Doyen de l'assemblée, donne lecture des articles L2122-1, L2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'élection du Maire et des Adjoints.

Monsieur Jean-Claude DERYCKE, Président du bureau, sollicite un assesseur pour constituer le bureau.

Monsieur Thibault NEVEU, Benjamin de l'assemblée, est nommé assesseur.

Le Président demande aux membres de l'assemblée qui est candidat. Il enregistre la candidature de Madame Lydie REBER et invite les Conseillers à voter. Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, dépose son bulletin dans l'urne.

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité requise : 10

**Lydie REBER : 19 voix**

Madame Lydie REBER ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamée Maire et immédiatement installée dans ses fonctions, elle prend la présidence de l'assemblée et remercie l'assemblée.

### **DÉLIBÉRATION DU NOMBRE DES ADJOINTS :**

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote pour l'élection de 3 Adjoints.

### **ÉLECTION DES MAIRE ADJOINTS :**

Madame la Maire donne lecture aux membres de l'assemblée des articles du CGCT relatifs à l'élection des Adjoints.

Madame la Maire fait appel à candidature.

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire est déposée.  
Elle est composée comme suit :

- Monsieur Jean-Claude DERYCKE
- Madame Marie-Claude GUICHEUX
- Monsieur Sylvain ALLEAUME

Madame la Maire invite les Conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, dépose son bulletin dans l'urne.

L'assesseur procède au dépouillement en présence du doyen de l'assemblée.

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité requise : 10

**Monsieur Jean-Claude DERYCKE : 19 voix**

**Madame Marie-Claude GUICHEUX : 19 voix**

**Monsieur Sylvain ALLEAUME : 19 voix**

La liste ayant obtenu la majorité absolue des voix Jean-Claude DERYCKE, Marie-Claude GUICHEUX, Sylvain ALLEAUME sont proclamés Maires-Adjoints.

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée de « LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

### **DÉLÉGATION DU MAIRE AUX ADJOINTS :**

Monsieur Jean-Claude DERYCKE : travaux et bâtiments communaux

Madame Marie-Claude GUICHEUX : agence postale et CCAS

Monsieur Sylvain ALLEAUME : relations avec le personnel technique et communication.

## **INDEMNITÉS AUX MAIRES ET AUX ADJOINTS :**

Madame la Maire informe l'assemblée du montant des indemnités du Maire et des Adjointes.

Pour le Maire d'une commune de 1000 à 3499 habitants celles-ci sont fixées à 51,69% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, soit mensuellement 2006,93 €.

Pour les Adjointes elles sont fixées à 19,8% de ce même indice, soit 770,10 € mensuels.

## **ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DANS LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :**

- **SIÈGE :** Monsieur Philippe BACCARO, Titulaire 19 voix  
Monsieur Erik SIMON, Supplément 19 voix
- **SEPASE :** Monsieur Christophe VANDEWALLE, Titulaire 19 voix  
Monsieur QUEVERDO Damien, Supplément 19 voix
- **SICRI :** Monsieur Pascal GRET, Madame Stéphanie ALBERICI, Madame Laurence LAROCHE, Madame Adèle COMELLAS, Madame Sandrine COCAGNE, Monsieur Sylvain ALLEAUME, Titulaires 19 voix  
Monsieur Pierre BACHELET, Supplément 19 voix

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Néant

Séance levée à 21h55